

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20221109-DEL-2022-52-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel
THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-52

OBJET : PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES 2014-2020 ANIMATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT 2014-2020 DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023-2024

Monsieur le Président rappelle que dans la convention de mise en œuvre du programme LEADER du 23/08/2016 passée entre l'Autorité de Gestion, l'Agence de Services et de Paiement et le GAL Monts et Barrages, le PETR, en tant que structure porteuse du GAL, s'est engagé à animer le programme LEADER 2014-2020. Cet engagement se traduit notamment par la mise en place d'une animation générale dédiée (un poste d'animatrice/gestionnaire).

Afin d'assurer la gestion de fin de programme dans de bonnes conditions, l'équipe LEADER a été renforcée en 2022 : Isabelle PÉCLY (secrétaire comptable) consacre 30 % de son temps à des missions de gestion et d'animation.

Par ailleurs, le PETR s'engage dans la nouvelle programmation européenne 2021/2027 : Cécile KOHUT (animatrice-gestionnaire), partagera donc son temps entre la programmation 2014/2020 (à raison de 30 % de son temps de travail) et la prochaine (à raison de 70%).

Il est ainsi proposé le plan de financement suivant pour la période 2023-2024 :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL					
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux			
Animatrice/gestionnaire LEADER (0,3 ETP)		Autofinancement PETR	13 218,15 €	21%			
Frais salariaux 2023	15 123,00 €	LEADER (2014-2020)	50 790,60 €	79%			
Frais de mission 2023	400,00 €						
Assistance animation/gestion LEADER (0,3 ETP)							
Frais salariaux 2023	12 250,50 €						
Frais de mission 2023	100,00 €						
Animatrice/gestionnaire LEADER (0,3 ETP)							
Frais salariaux 2024	15 397,50 €						
Frais de mission 2024	200,00 €						
Assistance animation/gestion LEADER (0,3 ETP)							
Frais salariaux 2024	12 304,50 €						
Frais de mission 2024	50,00 €						
Frais de structure 2023/2024	8 183,25 €						
Total	64 008,75 €				Total	64 008,75 €	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté, autorisent le Président à solliciter les subventions LEADER et à signer toutes les pièces nécessaires au suivi de la demande de subvention.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

